



PROCES – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 17 AVRIL 2025 -

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouresse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude LUTEAU.

Étaient présents : Mmes **BERNARD** Agnès, **DUPUIS-SAULET** Flavie, **ROLLIN** Stéphanie, MM. **LUTEAU** Jean-Claude, **BANVILLE** Patrice, **BLAIN** Peter, **DEBIAIS** Thierry, **DESROCHE** Arnaud, **DUVERGER** Christian, **FERRON** Jean-Marie et **JALLADEAU** Patrick.

Était excusée : Mme **ISSOIRE** Marie-Hélène.

Pouvoirs : Mme **ISSOIRE** Marie-Hélène à M. LUTEAU Jean-Claude

Était absente : Mme **DA MOTA** Christelle.

Date de convocation : le 11 avril 2025	Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13
Affiché en mairie : le 11 avril 2025	Nombre de conseillers présents : 11
	Nombre de votants : 12
Mme DUPUIS-SAULET Flavie a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.	

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-27 (17/04)

Adhésion au CAUE de la Vienne

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture confirmant que la qualité du cadre de vie est **d'intérêt public**, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont institués. Ainsi l'association est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent la consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Vu la décision de l'Assemblée générale constitutive du 26 juin 2017 décidant la création de l'association conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vienne (CAUE86) dans le département de la Vienne ;

Vu l'adoption des statuts types CAUE86 par l'assemblée délibérante du 26 juin 2017 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE86 du 21 juin 2023 approuvant la mise en place de l'adhésion ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale du CAUE86 fixant la cotisation de l'adhésion suivant le barème suivant :

COTISATION COMMUNE	MONTANT 2025
Forfait annuel / an avec un montant plafond	0,10 € / habitant (dans la limite de 1 000 €)
COTISATION EPCI ET SYNDICATS	MONTANT 2025
Forfait annuel	1 500,00 €

Considérant que pour la commune de Bouresse, le montant de la cotisation 2025 s'élèverait à 63,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide d'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86),
- ✓ s'engage à verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vienne (CAUE86) le montant de la cotisation soit 63,60 €,
- ✓ précise que la Commune sera représentée par M. le Maire ou à défaut par un des membres du Conseil Municipal, pour siéger à l'Assemblée Générale.

N° 2025-28 (17/04)

Associations : subventions 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des demandes de subventions d'associations reçues, il fait état de ses propositions de subventions et demande au Conseil Municipal de statuer les montants attribués à chacune.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS					
<i>Population totale 2024 = 636</i>					
Associations	Sub° 2023	Sub° 2024	Subvention 2025		
			Ddé	Voté	Sens du vote (*)
Amis de Guerting	450	450	450	450	12 Pour
<i>- Jumelage 20...</i>					
A.C.C.A.	700	700	700	700	12 Pour
<i>- exceptionnelle</i>		800			
Pétanque Bouressoise	100	100	600	600	12 Pour
Club de l'Amitié	300	300	300	300	12 Pour
Association de Pêche "LMdPL"	500	700	700	700	12 Pour
Les Hirondelles :	700	750	0		
<i>- Fête communale</i>			0		
<i>- Peintres sur Rues</i>	150	0	150	150	12 Pour
<i>- Œufs de Pâques 04/2025</i>	250	250	0		
Activités & Bien être	450	450	450	450	12 Pour
FNACA – Anciens Combattants	350	500	500	500	12 Pour
APE Bouresse	500	650	0		
CASB	650	650	650	650	12 Pour
ADMR	600	1 470,88	1 438,40	1 439,00	12 Pour
CCAS Lussac	620	634	636	636	12 Pour
Groupeement Jeunes 3 Vallées	450	450	450	450	12 Pour
Passeurs de Mémoire	20	50	20	50	12 Pour
Un Hôpital pour les Enfants	150	150		150	12 Pour
Refuge SPA Poitiers	0	114	114	114	12 Pour
Secours catholique Lussac	0	0		0	
Banque Alimentaire Vienne	75	80	636,00	100	12 Pour
APE Collège Lussac	0	0	100	50	12 Pour
Ligue contre le cancer Vienne	0	150		150	12 Pour
ADS 86 (Ass Dep. Secheresse)				0	

Les Restaurants du cœur				0	
FSL de la Vienne				0	
GSCF – Urgence Mayotte				0	
TOTAL	8 515	9 399	7 894,40	7 639,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ vote les subventions telles que présentées ci-dessus,
- ✓ demande à Monsieur le Maire de procéder aux écritures comptables

N° 2025-29 (17/04)

Département : Demande de subvention Activ 3 pour 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'opportunité de bénéficier du Conseil Départemental de la Vienne, au titre du programme ACTIV, d'une subvention pour aider au financement des projets locaux dans les communes de moins de 3 500 habitants,

Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention pour le projet de construction du local de stockage annexé à la salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Vienne au titre du volet 3 du dispositif ACTIV pour l'année 2025, d'un montant de 14 100 €, pour les travaux de construction du local de stockage de la salle des Fêtes,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

N° 2025-30 (17/04)

Personnel communal : instauration et conditions du temps partiel

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération instituant et fixant les conditions d'exercice du temps partiel. Il précise que ce projet de délibération fera l'objet d'une saisine pour avis du Comité Social Territorial du CDG de la Vienne.

Une fois l'avis reçu, le conseil municipal devra procéder à son adoption définitive et définir la prise d'effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide le projet de délibération tel que proposé,
- ✓ mandate M. le maire de solliciter le CST pour avis.

N° 2025-31 (17/04)

Épicerie : validation de devis

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis relatif à la fourniture et la pose d'une climatisation.

Les nouvelles vitrines sont dotées de groupes logés (et donc pas externes comme précédemment), cela induit des dégagements de chaleurs importants dans les locaux. De plus la baie vitrée côté rue de Guerting est exposée plein sud, cela augmente aussi la température intérieure. Ces faits engendrent une altération rapide des produits frais (fruits & légumes) et une surconsommation électrique. Il est donc proposé de climatiser le magasin afin d'en réduire les nuisances.

Le devis reçu s'élève à 8 817.17 € HT, avec à définir l'option filaire ou infrarouge des télécommandes.

Pour information, sous réserve de modifier la délibération 2025-18 et notamment le plan de financement, cette nouvelle dépense est éligible à la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour sa validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ valide le devis de l'entreprise Auzannet d'un montant de 8 293.27 € (option filaire) pour la fourniture et la pose d'une climatisation pour l'épicerie ;
- ✓ mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

N° 2025-32 (17/04)

Épicerie : subvention Région N-A mise à jour du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que le Conseil municipal a, par la délibération 2025-18 du 27 février 2025, approuvé le plan de financement prévisionnel pour l'Épicerie, et l'a autorisé à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de l'aide régionale « Dernier commerce alimentaire de proximité ».

Considérant les nouveaux éléments connus à ce jour, le plan de financement prévisionnel mis à jour s'établit ainsi :



EPICERIE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Phase 2

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux :	17 397,41	Subventions	23 954,24	60%
# Faux plafond et isolation	2 870,60	Région DATAR année 2025	13 954,24	35%
# Electricité et éclairage LED	1 643,14	CCVG Fonds de concours 23/26	10 000,00	25%
# Revêtement de sols	2 995,00			
# Vérification des installations	395,40			
# Climatisation (filaire)	8 293,27			
# Couverture pour clim. (*)	1 200,00			
Acquisitions :	22 471,85			
# Matériels froid (vitrines)	22 210,05	Autofinancement	15 915,02	40%
# Toile pour store extérieur	261,80			
TOTAL HT	39 869,26	TOTAL HT	39 869,26	100%
TVA	7 973,85			
TOTAL TTC	47 843,11	RESTE A FINANCER	0,00	

Mise à jour le 22/04/2025

(*) estimatif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide d'approuver le plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

N° 2025-33 (17/04)

Motion « Alerte sur le développement important des projets ENR sur le territoire »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion concernant « l'alerte sur le développement important des projets ENR sur le territoire de Vienne et Gartempe » validée par la CCVG lors du conseil du 23 janvier 2025. Il rappelle que cette motion a été transmise précédemment par mail afin que chacun puisse en prendre parfaitement connaissance.

Monsieur le Maire exprime son inquiétude sur la création de nombreux postes sources sur le territoire et notamment aux abords de Bouresse, invitant les concepteurs à s'installer à proximité.

La multiplication des parcs d'énergies renouvelables tels que l'agrivoltaïque et l'éolien soulève des craintes relatives à plusieurs aspects : paysagers, environnementaux, de démocratie territoriale.

Aussi, devant l'importance des enjeux économiques, écologiques, et sociaux, le Conseil communautaire demande à l'Etat d'assurer une meilleure répartition territoriale de ces productions comme cela est d'ailleurs demandé dans les documents cadres comme le SRADDET.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant cette motion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

✓ valide la motion « Alerte sur le développement important des projets d'ENR sur le territoire de Vienne et Gartempe » prise par la CCVG .

N° 2025-34 (17/04)

CCVG : demande de subvention « Fonds d'Aides aux Communes »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCVG par délibération CC/2022/119 en date du 17 novembre 2022, a décidé d'allouer un fonds de concours « Aide aux Communes » pour 4 ans (2023-2026) pour permettre le financement de travaux d'investissement.

Il rappelle la délibération 2025-19 par laquelle le conseil sollicitait une partie du fond disponible pour la commune de Bouresse.

Monsieur le Maire propose de demander à la CCVG l'attribution du solde du fonds de concours, à hauteur donc de 10.000 € conformément au plan de financement suivant :



LOCAL STOCKAGE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux :	37 719,00	Subventions	24 100,00	64%
construction (Devis Ets Broetto)	37 719,00	Departement	14 100,00	37%
		Activ 3 année 2025		
		CCVG	10 000,00	27%
		Fonds de concours 23/26		
		Autofinancement	13 619,00	36%
TOTAL HT	37 719,00	TOTAL HT	37 719,00	100%
TVA	7 543,80			
TOTAL TTC	45 262,80	RESTE A FINANCER	0,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à demander à la CCVG l'attribution d'un fonds de concours de 10.000 € pour la réalisation des travaux précités,
- ✓ approuve le plan de financement prévisionnel présenté,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Point sur les commissions :

1/ Voies et Réseaux :

- ✓ Rue du Gué : la visite d'expertise avec les assurances a eu lieu le 27 mars, puis l'intervention pour constat des lieux de l'Entreprise Robuchon le 31 mars. La procédure de mise en sécurité de la parcelle C.620 de M. Mani se poursuit.
- ✓ Rue des platanes : notification du courrier à M. Bollé pour demander intervention sur la grange dont il est propriétaire (parcelle C.335)
- ✓ Chemin rural mitoyen avec Verrières : une visite sur place a eu lieu le 21 mars afin d'envisager une réfection partielle. Le devis de l'entreprise Giraudeau a été réceptionné, il ne sera pas validé en l'état.
- ✓ Thierry Debiais informe avoir assisté à la réunion d'Impulsion sur l'agrivoltaïsme (dossier la grappe Lussacoise) le 25.03 à Goux. 3 dossiers sont actés et 1 dossier non déposé à ce jour. Les dossiers acceptés l'ont été avec des réductions de surface de panneaux. Il a été donné à cette occasion l'avancement de la demande de

permis de construire en cours pour la construction d'un séchoir sur le projet de la Frugerie. Il n'est pas à écarter le rajout de projets à l'avenir.

2/ Bâtiments :

✓ Salle des Fêtes : la visite périodique de la commission de sécurité (Pref et Sdis) a eu lieu le 2 avril. Nous attendons le procès-verbal.

De mauvaises odeurs (remontées de canalisations) persiste dans les toilettes, malgré un entretien régulier. Il pourrait s'agir d'aérateur avec clapet qui dysfonctionnent. Une intervention est prévue.

✓ Boulangerie : la demande de liquidation a été déposée selon les propos du gérant et de sa comptable. Il faut attendre l'audience pour connaître le liquidateur. Il apparaît important de mettre en place un dépôt de pain dans les meilleurs délais à l'Épicerie.

3/ Espaces publics :

✓ CAUE : le travail en résidence est acté selon le planning retenu du 19 au 21 mai avec divers ateliers et animations (balades, expositions, rencontre des écoliers) le travail de synthèse sera présenté aux élus le mercredi 21 mai à 18h30.

✓ Jardinons notre territoire : l'inscription pour la session 2025 niveau 1 a été faite le 27 mars. Comme l'année passée le jury devrait passer en juin.

✓ Boulodrome : pour faire suite aux premières démarches et recherches pour le boulodrome, le président de l'association a été reçu en rendez-vous le 14 avril. Il a présenté des nouveaux devis de structures, bien trop onéreux pour notre petite commune. La location partielle de la structure de Terrena de la rue des platanes a été abordée et le contact donné.

✓ L'animation sur les Haies du 16 avril avec le CPIE a connu un faible succès avec 3 participants uniquement.

4/ Jeunesse Animation :

✓ Ecole : l'inspection finale liée à l'évaluation a eu lieu aujourd'hui. Une synthèse nous sera transmise ultérieurement.

✓ APB : Monsieur le Maire présente aux élus l'étude financière transmise par la MJC 21 dans l'objectif de maintenir les ateliers périscolaires. Les aides financières sont trop faibles et les élus maintiennent l'arrêt de ces activités.

✓ TPC : Monsieur le Maire informe du passage du TPC (Tour Poitou Charentes) pour sa 4^{ème} étape le vendredi 29 août prochain. M. Patrick Jalladeau est nommé référent communal.

5/ Administration et Gestion :

✓ Personnel communal : les remplacements pour la cantine et le secrétariat sont prévus et les contrat/convention sont en cours de rédaction.

✓ CCVG : Monsieur le maire informe avoir participé au « Petit Déjeuner » organisé par la CCVG à Bouresse le 11 avril. Cette rencontre fut intéressante. 7 ou 8 communes ont répondu présentes, ce qui a permis d'échanger sur les problématiques communes (mise en péril, impayés etc ...).

Informations et questions diverses

Tour de tables des conseillers

Agnès BERNARD informe avoir assisté à la réunion du SIMER et ne donne le résumé : la branche travaux public est en déficit financièrement. Il a été proposé l'achat d'un logiciel de paies qui a été refusé par l'assemblée. Concernant la branche déchets, l'écopôle n'existera que pour le compostage et le tri, les déchets seront enfouis en charente.

Pour faire suite au décès d'un administré, elle souhaite souligner l'inadaptation des colonnes de tri pour les personnes âgées. L'ouverture se trouvant beaucoup trop haute pour permettre un accès facile et déposer ses sacs. L'information a été transmise au Simer.

Patrice BANVILLE informe de son absence pour la période du 15 au 31 mai prochain.

Agenda :

Mardi 22 Avril 2025 à 18h30 Maison des Associations : Réunion préparation de la fête communale

Jeudi 8 Mai 2025 : Cérémonie de l'Armistice

Jeudi 12 Juin 2025 à 18h30 : Réunion du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents et lève la séance à 21 heures 15 minutes.

Le Secrétaire de Séance,



Flavie DUPUIS-SAULET

Le Maire,



The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE BOURSE' is written along the top inner edge, and '86 (Vienne)' is at the bottom. The center features a coat of arms with a sun, a castle, and a figure.

Jean-Claude LUTEAU